

FRAIS DE SÉJOUR
JANVIER 2025

PRIX TTC indiqués par jour	HEBERGEMENT PERMANENT			HEBERGEMENT TEMPORAIRE					
	DESIGNATION	Hébergement	Dépendance*			Hébergement	Dépendance*		
			GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6		GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
Chambre Simple	95.00 €		20.32 €	12.89 €	5.47 €	95.00 €	20.32 €	12.89 €	5.47 €
Chambre Supérieur									
Chambre Premium									
Chambre simple Unité de Vie protégé									
Chambre Supérieur Unité de Vie Protégée									
Tarif couple en chambre double									
Chambre double	86.50 €					87.00 €			

*Le forfait dépendance est applicable sur la base des Groupes Iso-Ressources (GIR) de la Grille AGIRR. Les tarifs dépendance sont fixés à la Résidence, par arrêté du Président du Conseil Départemental. Ils sont susceptibles d'être modifiés par arrêté. Un ticket modérateur dont le montant sera égal au GIR 5&6 restera, indépendamment de la mise en place de l'A.P.A à la charge du Résident.

Ces prix comprennent :

Pour le tarif hébergement

- L'ensemble des prestations telles que définies par l'annexe au décret n°2015-1868 du 30 décembre 2015:

- La gestion administrative de l'ensemble du séjour
- Les prestations d'accueil hôtelier
- Les prestations de restauration
- Les prestations d'animation de la vie sociale
- L'entretien et l'étiquetage du linge



Pour le tarif dépendance

L'ensemble des moyens techniques (dont produits d'incontinence) et humains destiné à favoriser les gestes ordinaires de la vie courante.